



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation ÖDSMB

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08
www.fr.ch/atprdm

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 23 mai 2025

Communiqué de presse

Des documents officiels variés sollicités en transparence, de nombreuses questions avec la nouvelle loi sur la protection des données et un encouragement du langage simplifié

L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) a fait face à divers défis aussi en 2024. Comme expliqué dans son Rapport d'activité 2024, les demandes en médiation en transparence sont restées constantes. La mise en œuvre de la nouvelle loi révisée sur la protection des données a suscité de nombreuses questions. La médiation administrative a durant l'année passée concentré son engagement sur l'encouragement du langage simplifié.

Transparence – intérêt pour des domaines variés

Le nombre de demandes en médiation est resté tout aussi élevé. 25 demandes en médiation ont été soumises à la préposée à la transparence et à la protection des données. Les documents sollicités concernent des contrats entre l'administration et des privés, des avis exprimés lors d'une consultation externe ou des montants globaux suite à des indemnités après des départs du personnel. Parmi les affaires qui se sont terminées en 2024, 12 cas ont abouti à un accord et 9 à une recommandation.

Protection des données – de nombreuses questions avec la nouvelle loi

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des données, entrée en vigueur, a mis l'ATPrDM face à de nombreuses questions. Elle a réalisé en tout 17 conférences et cours avec pour but de former au mieux les représentantes et représentants des autorités cantonales et communales. Elle a élaboré des outils pour eux, tels que des clauses de confidentialité, un modèle de contrat de sous-traitance, ou encore une fiche informative pour transmettre des données personnelles ou sensibles par email.

A l'occasion des 30 ans de la nouvelle loi sur la protection des données, un évènement a eu lieu. Des spécialistes ont mis en lumière le principe de l'utilisation multiple des données personnelles et les défis de l'intelligence artificielle pour la protection des données. La mise en œuvre de l'intelligence artificielle dans l'administration a été présentée.

Médiation – un engagement fort pour le langage simplifié

L'année passée, une [rubrique en langage simplifié](#) a été créée sur le site internet du canton en collaboration avec les Directions et la Chancellerie d'État, le Grand Conseil et le pouvoir judiciaire. Cette rubrique explique ce que font les organes de l'administration cantonale et quelles sont leurs responsabilités. Elle sert de base à la mise à disposition future de textes en langage simplifié pour les unités de l'administration cantonale.

Le langage simplifié rend les informations accessibles et compréhensibles au plus grand nombre de personnes possible, en particulier celles rencontrant des difficultés de lecture et de compréhension. Selon des études menées en Suisse, une personne sur cinq a du mal à lire et à comprendre un texte standard.

Dans l'année sous revue, 49 demandes de citoyennes et citoyens sont parvenues à la médiatrice cantonale, dont 17 relevaient du champ d'application de la loi sur la médiation administrative.

[Vous pouvez consulter notre rapport d'activité 2024 ici.](#)

Contact

Laurent Schneuwly, Président de la Commission cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation, T +41 26 304 15 23, de 09h00 à 11h00

Martine Stoffel, préposée cantonale à la transparence et à la protection des données, T +41 79 123 58 95, de 09h00 à 11h00

Annette Zunzer Raemy, médiatrice cantonale, T +41 26 305 10 43, de 09h00 à 11h00